

Amherst, le 9 juillet 2018

À la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Amherst tenue le 9^e jour du mois de juillet 2018, à laquelle sont présents le maire, monsieur Jean-Guy Galipeau et les conseillers :

Jean Bourassa	Daniel Lampron
Caroline Champoux	Robert Laperrière
Roger Chayer	Ronald Robitaille

Formant tous quorum sous la présidence du maire

Monsieur Martin Léger, directeur général adjoint/secrétaire-trésorier adjoint est aussi présent.

Monsieur le maire soumet à madame la conseillère et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR
Assemblée ordinaire du 9 juillet 2018

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Ratification de l'ordre du jour**
- 3. Ratification de la séance ordinaire du 11 juin 2018**
Résolutions numéros 140.06.2018 à 177.06.2018 inclusivement pour la séance ordinaire du 11 juin 2018.
- 4. Ratification des déboursés pour le mois de juin 2018**
 - 4.1. Déboursés du 01-06-2018 au 30-06-2018 pour un montant total de 474 711.09 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 68 739. 46 \$
- 5. Correspondance**
 - 5.1 CISSS des Laurentides - Campagne de sensibilisation puits privés
- 6. Administration générale**
 - 6.1 Demande d'autorisation vols de drone
 - 6.2 Demande d'aide financière – Habillons un enfant
 - 6.3 Direction générale - Intérim
- 7. Sécurité publique**
 - 7.1 Dépôt bilan mensuel des Premiers répondants juin 2018
 - 7.2 Démission de monsieur Robert Guilbeault à titre de premier répondant
 - 7.3 Régie incendie Nord Ouest Laurentides – Demande de subvention
- 8. Travaux publics**
 - 8.1 Contremaitre au travaux publics – Deuxième affichage

8.2 Demande d'installation d'une toilette chimique – Association Lac Rognon

9. Hygiène du milieu et environnement

9.1 Bilan mensuel juin 2018 – Écocentre

10. Urbanisme et mise en valeur du territoire

10.1 Dépôt rapport Martin Léger

10.2 Demande de dérogation DM008-2018 – 975 chemin du Lac-de-La-Sucrerie

10.3 Demande de dérogation DM009-2018 – 741 chemin du Lac-de-La-Sucrerie

10.4 Frais de parc - lotissement Troisvert

10.4 Nomination de monsieur Mario Lortie à titre de fonctionnaire désigné

10.5 Demande de contribution financière – Test d'eau lac Winnetou

10.6 Consultation publique sur le projet d'amendement au règlement de zonage afin de permettre l'usage « Camping » dans les zones 1-F et 2-F

11. Loisirs et culture

11.1 Demande de contribution financière – Salon du livre des Trois-Vallées Laurentides

11.2 Embauche d'une monitrice stagiaire sur appel

12. Histoire et patrimoine

12.1 Embauche d'un agent de recherche – Projet de musée

13- Affaire(s) nouvelle(s)

14- Période de questions

15- Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 RÉS 178.07.2018 RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants :

13.1 Demande d'utilisation d'une partie du terrain de la Fabrique de la paroisse de Saint-Jean-de-Brébeuf;

13.2 Désignation de monsieur Ronald Robitaille à titre de célébrant pour le territoire de la municipalité d'Amherst;

Adoptée à la majorité

3 RÉS 179.07.2018 RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2018

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le directeur général adjoint soit exempté de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2018, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 72 heures avant le début de la présente séance.

QUE le procès-verbal de la séance du 11 juin 2018, résolutions numéros 140.06.2018 à 177.06.2018 inclusivement soit adopté.

Adoptée à la majorité

4 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JUIN 2018

4.1 RÉS 180.07.2018 DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JUIN 2018

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourassa

QUE le conseil ratifie les déboursés du 01-06-2018 au 30-06-2018 pour un montant total de 474 711.09 \$ ainsi que les salaires du personnel et la rémunération du conseil pour un montant 68 739.46 \$.

Adoptée à la majorité

5 CORRESPONDANCES

5.1 CISSS DES LAURENTIDES – CAMPAGNE DE SENSIBILISATION PUIITS PRIVÉ

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau informe le conseil de la campagne de sensibilisation pour les citoyens approvisionnés en eau potable par un puits privé dans la région des Laurentides mise sur pieds par le CISSS des Laurentides. L'information sera disponible pour les citoyens via le site web de la municipalité.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 RÉS 181.07.2018 DEMANDE D'AUTORISATION – VOLS DE DRONE

CONSIDÉRANT la demande reçue de monsieur Gilles Graton de l'entreprise « Alpha Drone » afin d'obtenir une permission de la Municipalité d'Amherst pour l'exploitation d'un service d'imagerie aérienne et autres opérations au moyen d'un drone sur son territoire;

CONSIDÉRANT que pour exploiter ce type d'entreprise monsieur Graton doit obtenir un certificat d'opérations aériennes spécialisées de Transport Canada, lequel établit des règles et des conditions d'utilisation strictes concernant notamment les altitudes maximales, les distances minimales par rapport aux personnes et aux propriétés, les règles à suivre pour partager l'espace aérien, etc.;

CONSIDÉRANT que ce type d'usage ne contrevient pas à la réglementation actuellement en vigueur à la municipalité d'Amherst;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Chayer

QUE le conseil autorise monsieur Gilles Graton de l'entreprise « Alpha Drone » ainsi que ses employés à effectuer des vols de drone sur le territoire de la municipalité d'Amherst pour des fonctions de prises d'images aériennes ou de surveillance, selon le besoin; telle autorisation incluant les décollages , les atterrissages ainsi que le survol des rives, des terrains et des bâtiments situés sur le territoire de la municipalité, le tout conditionnellement à ce que monsieur Graton (Alpha Drone) ou ses employés, selon le cas, respectent les dispositions suivantes :

- L'obtention d'un certificat d'opérations aériennes spécialisées de Transport Canada;

- Le respect de la réglementation et des règles émises par Transport Canada;
- L'obtention du consentement écrit des clients pour lesquels les vols de drone seraient effectués;
- Le respect de la vie privée des citoyens;
- L'émission d'un avis aux autorités locales avant que tout vol soit effectué.

QUE la municipalité d'Amherst se réserve le droit de retirer la présente autorisation suivant le non-respect des conditions émises à la présente résolution ou advenant un changement dans la réglementation municipale, provinciale ou fédérale concernant les opérations de drones ou pour toute autre raison que le conseil jugera valable et pour laquelle il n'aura pas à se justifier.

Adoptée à la majorité

6.2 **RÉS 182.07.2018** **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – HABILLONS UN ENFANT**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par l'organisme sans but lucratif Habillons un enfant ;

CONSIDÉRANT que le conseil est en accord et appui les objectifs de l'organisme;

CONSIDÉRANT que l'organisme est venu en aide à onze (11) enfants d'Amherst en 2017;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourassa

QUE le conseil fasse un don de 200.00 \$ à l'organisme Habillons un enfant pour l'année 2018;

Adoptée à la majorité

6.3 **RÉS 183.07.2018** **DIRECTION GÉNÉRALE - INTÉRIM**

CONSIDÉRANT le départ de madame Bernadette Ouellette à titre de directrice générale, effectif à compter du 30 juin 2018;

CONSIDÉRANT l'entrée en poste de la personne qui remplacera madame Bernadette Ouellette prévue le 6 août 2018;

CONSIDÉRANT que durant cette période il y a lieu d'assurer l'intérim à la direction générale et à la trésorerie de la municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil désigne monsieur Martin Léger, directeur général adjoint à titre de directeur général par intérim;

QUE le conseil désigne madame Mylène Charlebois, adjointe administrative à titre de trésorière par intérim;

QUE le conseil autorise un ajustement salarial de 5.0% à madame Mylène Charlebois ainsi qu'à monsieur Martin Léger pour la durée de l'intérim et ce, rétroactivement au 30 juin 2018.

Adoptée à la majorité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 DÉPÔT DU BILAN MENSUEL DES PREMIERS RÉPONDANTS JUIN 2018

Monsieur le conseiller Jean Bourassa, dépose le rapport mensuel des interventions des premiers répondants pour le mois de juin 2018.

7.2 RÉS 184.07.2018 DÉMISSION DE MONSIEUR ROBERT GUILBEAULT À TITRE DE PREMIER RÉPONDANT

CONSIDÉRANT l'avis de démission tel que formulé par monsieur Robert Guilbeault à titre de premier répondant, effectif le 11 juin 2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourassa

QUE le conseil accepte la démission de monsieur Robert Guilbeault à titre de premier répondant et le remercie de son implication durant de nombreuses années au sein de ce service.

Adoptée à la majorité

7.3 RÉS 185.07.2018 RÉGIE INCENDIE NORD OUEST LAURENTIDES DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL

Madame la conseillère Caroline Champoux se retire des discussions et ne participe pas au vote compte tenu de son intérêt dans ce dossier.

CONSIDÉRANT que les municipalités suivantes sont parties à une entente relative à la sécurité publique et à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une Régie intermunicipale à savoir : la municipalité d'Amherst, la municipalité d'Arundel, la municipalité d'Huberdeau, la municipalité de La Conception, la municipalité de Lac-Supérieur, la municipalité de La Minerve, la municipalité de Montcalm et la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration est assujetti aux articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT l'accès à la Régie à une aide financière du ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT que la Régie incendie Nord Ouest Laurentides pourraient être éligibles à 50 000 \$ d'aide financière. Le montant de l'aide financière pouvant être accordée représente un maximum de 50 % des dépenses admissibles, pour une somme maximale de 50 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Régie incendie Nord Ouest Laurentides est le maître d'œuvre dans l'application de la prévention, la gestion du personnel et la réponse aux appels d'urgences pour les municipalités membres de celle-ci;

CONSIDÉRANT que la Régie incendie Nord Ouest Laurentides est partenaire avec différents services incendie suivant une entente de couverture de protection incendie établie entre eux, et ce, en conformité avec l'article 621 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT que la Régie incendie Nord Ouest Laurentides voudrait faire l'acquisition d'un compresseur d'air respirable afin d'être autonome dans le remplissage de ses cylindres ;

CONSIDÉRANT que la Régie incendie Nord Ouest Laurentides paie actuellement pour ce service;

CONSIDÉRANT que cette autonomie apporterait des économies pour la Régie;

CONSIDÉRANT que la Régie incendie Nord Ouest Laurentides agirait à titre de coordonnateur pour la réalisation de cette demande d'aide financière;

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

QUE le conseil de la municipalité d'Amherst approuve et autorise le dépôt du projet par la Régie incendie Nord Ouest Laurentides afin de présenter une demande au ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire afin de pouvoir bénéficier d'aide financière pour faire l'acquisition d'un compresseur d'air respirable;

QUE la Régie incendie Nord Ouest Laurentides soit et est mandatée pour agir dans ce dossier de demande d'aide ;

Adoptée à la majorité

8 TRAVAUX PUBLICS

8.1 RÉS 186.07.2018 CONTREMAITRE AU TRAVAUX PUBLICS – DEUXIÈME AFFICHAGE

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un poste de contremaitre au travaux publics;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'affichage du poste le candidat sélectionné s'est désisté;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de reprendre le processus afin de combler ce poste;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général adjoint à procéder à un deuxième appel de candidature pour combler le poste de contremaitre au travaux publics;

QU'UN comité de sélection composé de monsieur le maire Jean-Guy Galipeau, monsieur Bernard Davidson, directeur des services techniques et monsieur Martin Léger, directeur général adjoint soit formé afin de faire ses recommandations au conseil.

Adoptée à la majorité

8.2 RÉS 187.07.2018 DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE TOILETTE CHIMIQUE – ASSOCIATION DU LAC ROGNON

CONSIDÉRANT la demande de location et d'installation d'une toilette chimique à l'accès publique du lac Rognon déposée par l'Association du lac Rognon;

CONSIDÉRANT que l'Association du lac Rognon souhaiterait la participation financière de la municipalité dans ce projet;

CONSIDÉRANT que le conseil privilégie la construction d'un cabinet à fosse sèche conforme au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22);

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le Conseil informe l'Association du lac Rognon qu'il n'est pas en faveur de louer une toilette chimique dont le coût serait récurrent d'années en années, mais privilégie plutôt la construction d'un cabinet à fosse sèche;

QUE l'implantation du cabinet à fosse sèche devra, au préalable, être confirmée par l'inspecteur en bâtiment et en environnement;

QU'advenant une entente avec l'Association du lac Rognon, la municipalité d'Amherst assumerait cinquante pourcent (50%) des coûts de construction et d'implantation du cabinet à fosse sèche.

Adoptée à la majorité

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9.1 BILAN CUMULATIF JUIN 2018 - ÉCOCENTRE

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau fait rapport au conseil du bilan mensuel de l'écocentre et mentionne, entre autres, que sur un total de seize (16) conteneurs, dix (10) étaient conformes, cinq (5) semi-conformes et un (1) non conforme. Depuis le début de l'année 2018 notre pourcentage de conformité est de 63 pourcent.

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 DÉPÔT RAPPORT JUIN 2018

Monsieur Martin Léger, directeur général adjoint fait rapport des activités du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois de juin 2018.

10.2 RÉS 188.07.2018 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM008-2018 – 975 CHEMIN DU LAC-DE-LA-SUCRERIE

Étude de la demande de dérogation mineure # DM008-2018 telle que soumise pour la propriété sise au 975, chemin du Lac-de-la-Sucrerie à l'effet de permettre l'agrandissement d'une remise de 10' x 12' et son déplacement à 4 mètres de la ligne des hautes eaux au lieu de son implantation actuelle à 2 mètres de la ligne des hautes eaux.

Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires en regard de la présente demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT l'avis public affiché le 5^{ième} jour de juin 2018 aux endroits prévus par le conseil;

CONSIDÉRANT que le déplacement de la remise vise à la rendre moins dérogatoire quant à son implantation;

CONSIDÉRANT que son agrandissement est conforme aux normes prévues au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT le caractère mineur de la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

QUE la demande de dérogation mineure DM008-2018, pour la propriété sise au 975, chemin du Lac-de-la-Sucrerie, soit acceptée.

Adoptée à la majorité

10.3 **RÉS 189.07.2018** **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM009-2018 –
741 CHEMIN DU LAC-DE-LA-SUCRERIE**

Monsieur le conseiller Jean Bourassa se retire des discussions et ne participe pas au vote compte tenu de son intérêt dans ce dossier.

Étude de la demande de dérogation mineure # DM009-2018 telle que soumise pour la propriété sise au 741, chemin du Lac-de-la-Sucrerie à l'effet de permettre la démolition du bâtiment principal protégé par droits acquis et sa reconstruction à 9.26 mètres de la ligne des hautes eaux.

Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires en regard de la présente demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT l'avis public affiché le 21^{ème} jour de juin 2018 aux endroits prévus par le conseil;

CONSIDÉRANT que le bâtiment principal existant est protégé par droits acquis quant à son implantation;

CONSIDÉRANT qu'en démolissant le bâtiment principal ce dernier perdrait ses droits acquis et que sa reconstruction devrait se faire en conformité avec la réglementation actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT le caractère majeur de la demande de dérogation;

CONSIDÉRANT la recommandation négative du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE la demande de dérogation mineure DM009-2018, pour la propriété sise au 741, chemin du Lac-de-la-Sucrerie, soit refusée.

Adoptée à la majorité

10.4 **RÉS 190.07.2018** **FRAIS DE PARCS – LOTISSEMENT TROISVERT**

CONSIDÉRANT la demande de permis de lotissement déposée par Troisvert;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'inspecteur en bâtiment;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Chayer

QUE conformément à l'article 4.4.1 du règlement sur les permis et certificats le conseil perçoit la contribution pour fins de parcs en argent représentant 4% de la valeur uniformisée pour les terrains visés.

Adoptée à la majorité

10.5 **RÉS 191.07.2018** **NOMINATION DE MONSIEUR MARIO LORTIE À
TITRE DE FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ**

CONSIDÉRANT la résolution 172.06.2018 confirmant l'embauche de monsieur Mario Lortie à titre d'inspecteur adjoint en urbanisme et en environnement saisonnier ;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE ce conseil désigne l'inspecteur adjoint en urbanisme et en environnement, monsieur Mario Lortie, à compter du 10 juillet 2018, pour approuver et signer pour et au nom de la Municipalité d'Amherst les permis et certificats divers relatifs aux règlements d'urbanisme et autres règlements applicables auxquels sa fonction est mentionnée et pour émettre des constats d'infractions et représenter la Ville à la Cour municipale ou dans toute autre cour où sa fonction le requiert.

Adoptée à la majorité

10.6 **RÉS 192.07.2018** **DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
TEST D'EAU LAC WINNETOU**

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière déposée par l'Association des propriétaires du lac Winnetou pour l'analyse de la qualité de l'eau du lac;

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

QUE le conseil autorise le remboursement de cinquante pourcent (50%) de la facture déposée par l'Association des propriétaires du lac Winnetou pour les tests de qualité de l'eau du lac Winnetou pour l'année 2018.

Adoptée à la majorité

10.7 **CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 529-18 AMENDANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 352-02 AFIN DE PERMETTRE L'USAGE
« CAMPING » DANS LES ZONES 1-F ET 2-F**

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau informe l'assemblée que la consultation publique sur le projet de règlement 529-18 amendant le règlement de zonage 352-02 afin de permettre l'usage « Camping » dans les zones 1-F et 2-F se tiendra le samedi 21 juillet, de 9h à 11h, au Centre communautaire Cyrille-Garnier dans le secteur Vendée.

11 **LOISIRS ET CULTURE**

11.1 **RÉS 193.07.2018** **DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – SALON
DU LIVRE DES TROIS-VALLÉES LAURENTIDES**

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière pour l'organisation du Salon du livre des Trois-Vallées Laurentides les 19, 20 et 21 octobre 2018 à Brébeuf;

CONSIDÉRANT la participation des bibliothèques d'Amherst à cette activité;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil octroi une aide financière de 200.00 \$ pour l'organisation et la tenue du Salon du livre des Trois-Vallées Laurentides, 2^e édition;

QUE cette somme soit imputée au fonds général de fonctionnement.

Adoptée à la majorité

11.2 RÉS 194.07.2018 EMBAUCHE D'UNE MONITRICE STAGIAIRE SUR APPEL

CONSIDÉRANT le rapport déposé par la coordonnatrice du camp de jour, madame Laurence Séguin Caron;

CONSIDÉRANT la problématique soulevée et la démonstration du besoin d'engager une monitrice stagiaire sur appel, c'est-à-dire, en fonction des besoins et du nombre d'enfants présents;

CONSIDÉRANT que le nombre d'inscription au camp de jour justifie l'embauche d'une monitrice stagiaire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourassa

QUE le conseil prend acte de la recommandation de madame Laurence Séguin Caron et autorise l'embauche de madame Lorie Paquette à titre de monitrice stagiaire sur appel au taux horaire de 12.00\$/heure.

Adoptée à la majorité

12 HISTOIRE ET PATRIMOINE

12.1 RÉS 195.07.2018 EMBAUCHE D'UN AGENT DE RECHERCHE – PROJET DE MUSÉE

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement d'un musée retraçant l'histoire de la municipalité d'Amherst;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel de candidature pour un poste de personne ressource en muséologie le comité de sélection n'a pas reçu de candidature répondant en tous points aux exigences du poste affiché;

CONSIDÉRANT d'autre part, qu'une candidature a retenue l'attention du comité de sélection en répondant à certaines des exigences du poste affiché;

CONSIDÉRANT que cette personne pourrait faire un travail de recherche et colliger l'information pertinente permettant ainsi au projet de musée de débiter;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourassa

QUE le conseil autorise l'embauche à titre de contractuelle de madame Claudette Molloy comme agente de recherche – muséologie le tout selon les conditions négociée avec madame Molloy.

Adoptée à la majorité

13 AFFAIRE(S) NOUVELLES(S)

13.1 RÉS 196.07.2018 DEMANDE D'UTILISATION D'UNE PARTIE DU TERRAIN

DE LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-JEAN-DE-BRÉBEUF

CONSIDÉRANT le projet d'aménager une halte routière ainsi qu'un accès au lac Windigo sur le terrain appartenant à la municipalité, lot 4 941 217 dans le secteur Vendée;

CONSIDÉRANT que la topographie du terrain rend l'accès au lac Windigo problématique;

CONSIDÉRANT que le terrain adjacent appartenant à la Fabrique de la paroisse de Saint-Jean-de-Brébeuf, lot 4 941 269 bénéficie déjà d'un sentier aménagé donnant accès au lac Windigo et au terrain de la municipalité dans sa partie basse;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Chayer

QUE le conseil demande à la Fabrique de la paroisse de Saint-Jean-de-Brébeuf l'autorisation d'utiliser, à des fins publiques, le sentier localisé sur leur terrain, lot 4 941 269, afin de permettre l'accès au terrain appartenant à la municipalité, lot 4 941 217.

Adoptée à la majorité

13.2 **RÉS 197.07.2018** **DEMANDE DE DÉSIGNATION À TITRE DE CÉLÉBRANT
POUR UN MARIAGE CIVIL OU UNE UNION CIVILE**

CONSIDÉRANT que les articles 366 et 521.3 (2) du Code civil du Québec permettent aux maires, aux membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et aux fonctionnaires municipaux de demander au Directeur de l'état civil d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

CONSIDÉRANT que la municipalité d'Amherst a reçu des demandes de célébration de mariages civils ou d'unions civiles sur son territoire;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

Que le conseil demande au Directeur de l'état civil de désigner monsieur le conseiller Ronald Robitaille, comme célébrant compétent pour célébrer des mariages civils ou des unions civiles sur le territoire de la municipalité d'Amherst.

Adoptée à la majorité

14 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Dépôt d'une pétition signée par les résidents de la région du lac Cameron signifiant leur opposition au projet d'implantation d'un camping.

15 **RÉS 198.07.2018** **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la présente séance ordinaire soit levée.
Il est 21h10.

Adoptée à la majorité

Jean-Guy Galipeau
Maire

Martin Léger
Directeur général adjoint et
secrétaire-trésorier adjoint

Je, Jean-Guy Galipeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Guy Galipeau
Maire